

Syrie : une crise prolongée qui impacte les pays limitrophes

Leila Vignal

► **To cite this version:**

Leila Vignal. Syrie : une crise prolongée qui impacte les pays limitrophes. Le Rapport annuel sur l'asile en France et en Europe, Forum réfugiés, pp.30-34, 2015. <hal-01643628>

HAL Id: hal-01643628

<https://hal.univ-rennes2.fr/hal-01643628>

Submitted on 21 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syrie : une crise prolongée qui impacte les pays limitrophes

par Leïla Vignal, Maître de conférences en géographie, Université Rennes-2 / Laboratoire ESO-Rennes

L'approfondissement de la crise syrienne

Au cours de l'année 2014, la Syrie a continué à s'enfoncer dans la crise. En s'attaquant aux groupes de l'opposition armée dès la fin de 2013, le groupe armé jihadiste État Islamique (EI), d'origine irakienne, a conquis un territoire important dans le nord-est du pays, étendu à partir de juin 2014 à un territoire transfrontalier entre Syrie et Irak. L'émergence sur la scène syrienne de ce groupe a introduit une nouvelle dimension à l'affrontement entre d'une part le régime soutenu par ses alliés de l'Iran et du Hezbollah libanais, et d'autre part de multiples groupes armés dont l'implantation est souvent très locale, ou qui sont réunis au sein de coalitions dont les contours fluctuent en fonction des contextes locaux et politiques. Depuis 2014, le régime est globalement dominant dans un ensemble géographique qui va du sud de Damas à la région côtière, tandis que les groupes d'opposition et l'EI tiennent surtout le nord et l'est du pays. Cependant, il n'y a pas de territoire homogène ni de front unique, mais une situation militaire qui tient davantage de la peau de léopard, avec de multiples fronts aux contours très volatiles.

L'impact de la crise syrienne sur les populations civiles est dévastateur. Aux 250 000 morts s'ajoutent destructions, terreur, et appauvrissement dramatique. Le régime a continué à avoir recours à l'arme des bombardements indiscriminés des villes et des quartiers tenus par l'opposition, au moyen de barils bourrés d'explosifs et de matériaux divers jetés d'hélicoptère et d'avion.

L'utilisation de bombes contenant du chlore, un composant chimique, est régulièrement documentée³⁵. L'amplitude des destructions physiques, les situations de sièges (comme par exemple le siège de plus de deux ans de la vieille ville de Homs, levé en mai 2014 suite à la reddition des groupes d'opposition, ou celui du camp palestinien de Yarmouk à Damas, toujours en cours au printemps 2015) et la difficulté de la vie quotidienne dans les zones bombardées, ont conduit plus de la moitié de la population syrienne à fuir (plus de 10 millions de personnes). L'essentiel de ces déplacés sont à l'intérieur du pays (6,3 millions de personnes d'après le HCR³⁶), connaissant des difficultés énormes – bien que variables selon les régions - en termes de logement, de ressources, d'approvisionnement, d'accès au travail, à la scolarisation, à la santé etc. Les autres ont cherché refuge au-delà des frontières du pays.

L'accueil des réfugiés syriens dans les pays limitrophes : Liban, Jordanie, Turquie, Irak et Egypte

Selon le HCR, le nombre de Syriens enregistrés comme réfugiés s'établissait à près de quatre millions de personnes en mars 2015³⁷. Plus de 95% de ces réfugiés se trouvent dans les pays limitrophes de la Syrie: plus de 1,7 million en Turquie, près de 1,2 million au Liban et près de 630 000 en Jordanie. Suite à la prise de contrôle d'une partie du nord-est de la Syrie par l'EI et aux affrontements qui ont accompagné la tentative de prise de certaines villes du Kurdistan syrien (Kobané notamment), une partie des populations de ces régions s'est dirigée vers le Kurdistan irakien, qui compte désormais plus de 250 000 réfugiés. 130 000 Syriens sont également enregistrés en Egypte.

35 – Voir par exemple, HRW, « Syria: Chemicals Used in Idlib Attacks », Human Rights Watch, 14 avril 2014. Disponible sur : <http://www.hrw.org/news/2015/04/13/syria-chemicals-used-idlib-attacks> (dernière visite le 5 mai 2015).

36 – Voir *supra*, Partie 1, Panorama statistique.

37 – Chiffres issus du Portail interagence de partage de l'information du HCR intitulé « Réponse régionale à la Crise des réfugiés en Syrie », disponible sur : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> (dernière visite le 31 mars 2015).

Cependant, ces chiffres ne rendent compte que des personnes enregistrées auprès du HCR. Or, tous les Syriens réfugiés ne s'enregistrent pas, pour des raisons allant du refus d'avoir son nom inscrit sur une liste, du souhait de ne pas être comptabilisé comme réfugié, au manque d'information ou d'accès à un bureau d'enregistrement. Ainsi, le nombre de Syriens réellement présents au Liban est estimé selon une fourchette qui varie de 1,5 million à 1,8 million. En Egypte, les Syriens seraient environ 300 000 début 2015. En Jordanie, les autorités avancent un total de 750 000 personnes non enregistrées, mais des enquêtes récentes s'orientent vers un chiffre bien plus marginal (19 000 personnes).

Dans l'ensemble des pays d'accueil, les Syriens se logent majoritairement dans le parc privé pour ceux qui en ont les ressources, ou dans des bâtiments réaménagés pour les accueillir (par exemple au Liban, des bâtiments municipaux ou des entrepôts laissés à l'abandon). La Jordanie a mis à disposition des terrains pour l'édification de camps au nord, à proximité de la frontière syrienne (camps de Za'atari, Marjeb al-Fahoud, Cyber City et Al-Azraq), qui abritent environ 17% de la population réfugiée. En Turquie, 22 camps ont été érigés dans la région frontalière avec la Syrie, et deux autres sont en construction. Cependant, comme au Liban où l'État s'oppose à la construction de camps, les périphéries des villes ont vu se multiplier des camps de fortune constitués de tentes et de parpaings récupérés.

La question des chiffres pose celle du statut, qui dépend d'abord de la façon dont les Syriens sont entrés sur le territoire des différents États : de façon régulière, avec des papiers autorisant leur résidence, et donc l'accès au marché du travail ; de façon illégale, donc sans autorisation de résidence; en rejoignant les camps. Le statut de réfugié ou l'accès à la protection dépendent ensuite du statut de signataire de la Convention de Genève de 1951 ou non des pays d'accueil, de leurs choix politiques, de leur capacité administrative.

Le HCR joue de fait dans la région le rôle de bureau d'enregistrement pour des raisons différentes. La Jordanie et le Liban ne sont pas signataires de la Convention de Genève de 1951, et le cadre légal global touchant au refuge et à l'asile y est limité bien que la protection y soit, de fait, assurée. L'Égypte est signataire mais avec tant de réserves émises, et en l'absence d'une bureaucratie capable de gérer les migrations forcées, elle délègue de fait au HCR l'essentiel de ses missions d'accueil. La Turquie ne donne pas de statut de réfugié aux Syriens, mais elle leur garantit un cadre protecteur et le cadre législatif est en évolution comme en atteste le vote d'une loi sur les étrangers et la protection internationale en avril 2014. L'enregistrement auprès du HCR est de fait le point de passage obligé pour avoir accès à la protection internationale, à l'aide et aux services. En Jordanie par exemple, l'accès gratuit aux soins n'est accordé qu'aux seuls réfugiés enregistrés.

Cette incertitude sur les chiffres réels des réfugiés reflète cependant le débat plus large qui se développe dans tous les pays limitrophes au fur et à mesure que la crise s'installe dans la durée. Celui-ci porte sur la capacité des sociétés locales à assurer l'accueil de cette population supplémentaire. Le Liban, avec 4 millions d'habitants, est le pays qui connaît la plus forte proportion de réfugiés par habitant au monde. La pression exercée par la présence de cette population sur les ressources de l'État est importante à tous points de vue. En Jordanie, du point de vue budgétaire, le poids de chaque réfugié syrien est évalué à 3 500 dollars par an, et le coût direct de la prise en charge des réfugiés à 1,2 milliard de dollars selon le Conseil économique et social jordanien³⁸. La question de l'accès aux infrastructures collectives d'éducation (scolarisation des enfants réfugiés) et de santé se pose également. L'impact sur le marché du logement est problématique (hausse des loyers) ainsi que sur le marché du travail, et notamment le marché informel. Les tensions se font d'autant plus sentir que les donateurs internationaux n'abondent

³⁸ – Saleh Al-Kilani, 2014, "A duty and a burden on Jordan", dans *The Syria crisis, displacement and protection*, The Forced Migration Review, Issue 47, septembre 2014, pp. 30-32.

qu'à un tiers les appels lancés régulièrement par le HCR pour financer l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Dans ce contexte intérieur potentiellement tendu, et alors que la déstabilisation de la Syrie empire, les pays limitrophes ont tous mis en place des politiques plus restrictives d'accès à leur territoire. Les contrôles aux frontières terrestres du Liban, de la Jordanie et de la Turquie se sont renforcés depuis 2014, avec parfois des refoulements à la frontière, et les épisodes de fermetures temporaires des points de passage se sont multipliés sur toutes les frontières terrestres. Plus encore, certains pays exigent désormais des visas pour accéder à leur territoire, comme l'Égypte depuis juillet 2013 ou le Liban depuis janvier 2015. Par conséquent, les flux d'arrivée de Syriens étaient plutôt en réduction au cours de l'année 2014.

Une fraction encore très marginale de Syriens choisit de tenter le voyage vers l'Europe, par terre ou, de plus en plus, par mer à partir des ports de l'Égypte (Alexandrie et Damiette), venant parfois s'ajouter aux naufragés de la Méditerranée. Cependant, le refuge au-delà de la région moyen-orientale n'était pas, en 2014/2015, une réelle alternative au regard des réponses timides des États membres de l'Union européenne pour accueillir et protéger ces populations.

